Les Alliés "nettoient" la Haute-Silésie

Mais les Allemands trouvent qu'ils ne vont pas assez vite

Interviewé par les correspondants des journaux berlinois, en Haute-Silésie, le général Hœffer s'est plaint de la lenteur qu'apportaient les troupes alliées dans leur opération de nettoyage de la région industrielle. Il a ajouté que les troupes d'auto-protection sont prêtes à se subordonner au commandement allié et à exécuter loyalement les ordres donnés, si les effectifs des troupes alliées ne sont pas suffisants. Il attribue l'incident de Kanilow, qu'il regrette d'ailleurs, au manque de contact entre les troupes françaises et l'auto-protection allemande.

Ils s'excusent d'avoir tiré sur les troupes françaises

Paris, 9 juin. — On annonce, sous toutes réserves, que l'affaire de Kalinow nous aurait coûté trois morts et quatre blessés, et que les Allemands auraient tiré sur les troupes françaises gardant la gare de Beuthen, occupée par les Polonais. Nous aurions eu, là aussi, des morts et des blessés.

M. Mayer a rendu visite, ce matin, à M. Briand, à qui il a exprimé les regrets de son gouvernement pour l'incident dont fut victime, mardi, la patrouille française.

M. Mayer a expliqué que, d'après les premiers renseignements parvenus à Berlin, il s'agirait d'une méprise, les soldats du général Hœffer ayant pris les soldats français pour des Polonais, les blés étant très hauts à cet endroit. Le général Hœffer a, d'ailleurs présenté des excuses aussitôt à la Commission d'Oppeln.

M. Briand a exprimé énergiquement sa réprobation

Le président du Conseil a exprimé avec énergie à l'ambassadeur d'Allemagne, sa réprobation pour un acte aussi inqualifiable, lui rappelant que la restauration de l'autorité de la Commission interalliée devait s'accompagner du départ des formations allemandes.

Une enquête syndicaliste

On mande d'Amsterdam à la « Morning Post » que la commission de la Fédération internationale des syndicats, qui doit se rendre en Haute-Silésie pour étudier le côté politique de la question de Silésie, partira cette semaine. Jouhaux sera un des membres de cette commission.

Les allemands n'ont pas pu forcer le passage de l'Oder

Sosnowice, 8 juin. — Les derniers communiqués du quartier général insurrectionnel, signalent les combats acharnés qui ont eu lieu dans les environs de Slaweszcze, avant l'arrivée des détachements anglais dans la région. Toutes les attaques allemandes ont été repoussées, et l'ennemi n'a pas réussi à percer le front des insurgés.

Dans la direction de Gleiwitz, de même, après une lutte violente qui a duré plusieurs heures, les Allemands ont été repoussés devant Kendzierzyn (Kandrzin). La gare de cette localité a plusieurs fois passé de mains en mains.

Conformément aux engagements pris vis-à-vis de la Commission interalliée, le haut commandement des insurgés a fait enlever les mines qui avaient été posées sous la gare de Kendzierzyn, et sous les bâtiments du port de Kozle (Kosel). Toutes les tentatives allemandes de forcer le passage de l'Oder ont échoué.

Une protestation à Berlin

Paris, 9 juin. — Il paraît probable que le gouvernement français ne s'en tiendra pas à l'expression des sentiments de réprobation que M. Briand a marqués très énergiquement à M. Mayer, quand l'ambassadeur d'Allemagne est venu lui présenter, ce matin, les excuses de son gouvernement pour l'incident de Gross-Strelitz.

L'ambassadeur de France à Berlin sera vraisemblablement chargé de faire entendre une protestation auprès du gouvernement du Reich, et sans doute M. Briand demandera-t-il au Foreign Office d'associer l'Angleterre à cette démarche.

La marche des anglais

Berlin, 9 juin. — Une grande partie des Anglais sont entrés hier à Gleiwitz et marchent sur Konigshutte, dont la reprise est considérée comme prochaine. Un autre détachement anglais marche de Luilinitz sur Tarnowitz.

Vers la solution des conflits anglais

CHEZ LES MINEURS

Londres, 9 juin. — Les négociations entre les propriétaires de mines et les mineurs se sont poursuivies. Les patrons ont fourni aux mineurs des explications complètes sur tous les points soulevés par ces derniers. Ces explications seront soumises à la conférence des ouvriers mineurs qui se tiendra demain à Londres.

La presse est en général très optimiste et prédit un règlement rapide du conflit.

CHEZ LES COTONNIERS

Manchester, 9 juin. — On annonce que les ouvriers et les patrons de l'industrie cotonnière conféreront à bref délai, et que les patrons sont disposés à faire quelques concessions.

La classe de mobilisation des engagés volontaires

Pour éviter toute interprétation de nature à causer quelque préjudice aux intéressés, le Ministre de la Guerre vient de faire paraître le tableau suivant fixant les classes de mobilisation qu'il convient d'attribuer aux engagés volontaires :

	Classe de mobilisation
Engagés volontaires en 1913, appartenant à la classe de recrutement de 1912 ou aux classes antérieures	1912
Engagés volontaires en 1913, appartenant à la classe de recrutement de 1913, ou aux classes postérieures, ayant contracté leur engagement antérieurement au 8 août 1913	1912
Engagés volontaires en 1913, appartenant à la classe de recrutement de 1913 ou aux classes postérieures, ayant contracté leur engagement postérieurement au 7 août 1913	1913
Engagés volontaires entre le 1er janvier et le 14 décembre 1914, inclusivement	1914
Engagés volontaires du 15 au 31 décembre	1913
Engagés volontaires en 1915	1916
— en 1916	1917
— en 1917	1918
— en 1918	1919
— en 1919	1919
— en 1920	1920
— en 1921	1921

Immenses incendies dans la banlieue de Paris

LE FEU A FAIT POUR PLUS DE QUINZE MILLIONS DE DEGATS

Paris, 9 juin. — Un violent incendie a éclaté, hier soir, vers 6 heures, à Montreuil, dans la fabrique de papiers peints Dumas, 69, rue Arsène-Chéreau.

Cette fabrique, ainsi qu'une fonderie et un chantier de bois, qui étaient à proximité, ont été la proie des flammes.

Les dégâts sont évalués à 15 millions ; 300 ouvriers sont réduits au chômage.

A Vincennes, un autre incendie provoqué par des flammèches venant de l'incendie de Montreuil, a détruit, vers 7 heures du soir, 171, rue de Fontenay, un chantier de bois, une usine de moteurs et un garage d'autos.

Les dégâts sont évalués à 100.000 francs.

Un bandit a tué un gendarme

Paris, 9 juin. — Hier soir, à minuit, rue du Mont-Valérien, à Nanterre, le gendarme Raoul Watrelo, âgé de 43 ans, qui procédait à l'arrestation de l'auteur d'une attaque nocturne, a été grièvement blessé d'une balle à l'abdomen, par un individu qui a pris la fuite.

Il est décédé à l'hôpital du Val de Grâce, peu après son arrivée.

Des droits de douane vont être relevés

LES NEGOCIATIONS VONT COMMENCER ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE.

Bruxelles, 9 juin. — On confirme que des négociations vont commencer immédiatement entre des représentants du gouvernement belge et des représentants du gouvernement français relativement aux termes du décret préparé par ce dernier gouvernement en vue du relèvement de certains de ses droits de douane.

Pour les parents belges des soldats "morts pour la France"

M. des Rotours, qui a été rapporteur à la Chambre des propositions de loi tendant à faire bénéficier les parents étrangers de militaires morts pour la France du bénéfice de l'allocation aux ascendants prévue par la loi du 31 mars 1919, a signalé de nouveau à M. le ministre des Pensions, l'intérêt que cette proposition, adoptée par la Chambre des députés, le 7 décembre 1920, présente pour un grand nombre de parents belges du Nord de la France et a demandé au ministre si une solution définitive interviendra dans un bref délai.

Le ministre des Pensions a précisé dans sa réponse que la proposition de loi votée par la Chambre a été soumise à l'examen des commissions compétentes du Sénat qui à la date du 30 avril 1921, ont déposé leurs rapports sur la question : celle-ci, dans ces conditions, paraît devoir venir prochainement en discussion.

Il est donc permis d'espérer le vote prochain de cette loi de justice en faveur de parents étrangers auxquels un fils, en versant son sang pour la France, a acquis le plus beau titre de naturalisation.

On établit le régime définitif des loyers

La prorogation serait de six mois à trois ans et l'augmentation serait fixée :: ::

Paris, 9 juin. — La Commision de la législation civile et criminelle de la Chambre vient de consacrer plusieurs séances à l'examen de la question du régime définitif des loyers. On sait qu'elle était saisie d'un projet de loi de M. Bonnevay, garde des sceaux, d'une proposition de M. Gutibal, ainsi que d'une proposition de M. Levasseur. Aucune des propositions qui lui était présentée n'a été retenue par la Commission, celle-ci désirant présenter un projet sorti de ses délibérations.

C'est ainsi qu'elle a déjà arrêté un certain nombre de points du texte qu'elle présentera à la Chambre.

La loi s'appliquerait à toutes les locations antérieures au 23 octobre 1919, tant pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, que pour les baux et locaux d'habitation. La prorogation serait de six mois au minimum, et de trois ans au maximum et la loi préciserait les catégories des bénéficiaires du maximum de prorogation.

Enfin, la Commission a établi une formule permettant de donner aux juges des directives en vue de fixer la prorogation et l'augmentation. Cette formule tiendrait compte essentiellement de la valeur locative réelle. La prorogation de trois ans serait de plein droit acquise aux mutilés, réformés et aux veuves de guerre.

Le Conflit des Cheminots

L'INTERVENTION DE LA C. G. T.

Paris, 9 juin. — La C. A. de la C. G. T., après avoir pris connaissance de la situation, a décidé de ne pas examiner le fond du différend. Elle a chargé le bureau confédéral d'écrire aux deux parties en litige pour les informer que si la C. G. T. est chargée d'examiner le conflit, elle veut, au préalable, avoir la certitude que les deux parties s'inclineront devant les décisions qu'elle prendra.

Le point à fixer est de savoir lequel des deux bureaux doit être reconnu par la C. G. T. Si la procédure indiquée est admise, la commission administrative confédérale se réunira à nouveau pour en déterminer l'application.

La grève des mineurs belges

UNE DECISION DE LA CENTRALE NATIONALE

Bruxelles, 9 juin. — La diminution de salaires de 5 pour cent, décidée par la Commission Nationale mixte des mines, a provoqué des grèves dans plusieurs charbonnages du Borinage, notamment à Cuesmes, à Flénu, à Jemmapes, à Quaregnon et à Frameries.

Les mineurs sont très excités.

D'autre part, la Centrale Nationale des Mineurs Belges réunie jeudi à Bruxelles, a décidé la suppression du chômage du lundi, qui avait été décidée par solidarité envers les mineurs anglais.

Cette décision est légitimée par le fait que le charbon allemand continue à arriver en Angleterre et aussi parce que l'on croit que la grève des mineurs anglais touche à sa fin.

Deux travailleurs chinois aimaient la même femme

L'UN TUA L'AUTRE

Le Mans, 9 juin. — Deux Chinois du camp des travailleurs d'Aubigné, Kouang Cheng et Peifu Usouen Ling, aimaient la même femme, Mlle Denine. Le premier décida de supprimer l'autre, et, cette nuit, Peifu Usouen Ling étant couché, Kouang Cheng tira sur lui sept coups de pistolet automatique. Quatre balles portèrent, une traversa le cœur et la mort fut foudroyante.

Son crime accompli, Kouang Cheng partit, obligeant, sous menace de mort, Mlle Denine à l'accompagner.

Le couple prit à 7 h. 45, le train de Château-du-Loir, au Mans. Il fut arrêté en gare de Mayet.

La victime du drame était âgée de 23 ans. Le parquet de La Flèche a fait une descente sur le lieu du crime.

Les belles familles de France

LES EPOUX LEMOINE-LAMBERT, DE LEFOREST, VONT RECEVOIR LA MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE.

Dans un article publié le 23 mai, nous avons relaté une visite rendue aux époux Lemoine-Lambert, de Leforest, parents de treize enfants vivants.

Cette famille méritante, écrivions-nous, a droit à la reconnaissance des Pouvoirs publics, et nous nous étonnions qu'elle n'avait pas encore reçu la médaille de la famille française.

Nous apprenons que M. Leredu, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance Sociale, a eu son attention attirée par l'article du « Réveil » et que, désireux de réparer l'oubli regrettable dont les époux Lemoine avaient été l'objet, il avait annoncé qu'il était intervenu auprès du service compétent en vue de faire comprendre cette famille dans la promotion de la famille française du 14 juillet.

Nous sommes heureux d'applaudir au geste du ministre, qui par sa décision, a prouvé que la France ne se désintéresse pas de ses belles et laborieuses familles.

Electrocuté en abattant un arbre

UN OUVRIER DE SAULTY-L'ARBRET EST MORT

Occupé à abattre un arbre près de la gare de Sault-l'Arbret, pour le faire tomber plus vite, M. Arthur Hautecœur, ouvrier de la scierie mécanique Caron et Lenain, voulut attacher au sommet de l'arbre un câble électrique inutilisé. Malheureusement, ce câble en touchait d'autres, passant à proximité de l'arbre et servant au transport de l'énergie électrique dans la région. M. Hautecœur fut tué net.

Marié il y a quelques mois, il laisse une jeune veuve sur le point d'être mère.

Le saut de la mort

UN MAÇON DE BIACHE-SAINT-WAAST TOMBA DE HUIT METRES ET SE TUA

M. Augustin Debailleul, 33 ans, ouvrier maçon à l'entreprise Chomard, travaillait dans l'après-midi, vers deux heures, à un mur en construction de la Brasserie de M. Gonse, à Biache, quand, à la suite d'un faux mouvement, il fut précipité dans le vide et s'abattit sur le sol où il demeura sans connaissance.

Transporté à son domicile, il y expirait quelques heures plus tard, succombant à une fracture du crâne. Il laisse une veuve et deux orphelins.

Renversé par une motocyclette

UN GARÇONNET MAUBEUGEOIS A SUCCOMBE A SES BLESSURES

Un garçonnet de huit ans, le jeune Prohon, se rendant à l'école, a été renversé par un motocycliste belge, M. Georges Gérardy, comptable aux Aciéries du Nord qui faisait route vers l'usine d'Hautmont.

Quand on le releva, il était dans un état désespéré ; il mourait à l'hôpital dans la soirée.

A la Cour d'Assises du Nord

Le ravageur de la forêt de Mormal était aussi un dénonciateur

Il fera cinq ans de détention

Le « Réveil » a relaté hier les débats qui se déroulèrent en Cour d'Assises sur l'affaire Burlion, le marchand de bois de Robersart qui, pendant la guerre, fit l'exploitation, pour le compte des Allemands, de la forêt de Mormal. Sous les ordres de cet individu, 52 hectares furent dévastés. Burlion était en outre accusé d'avoir dénoncé plusieurs de ses concitoyens, entre autres M. Mairesse, maire de Robersart, qui fut déporté en Pologne et le garde Dantignies qu'il signala comme s'étant rendu dans ardrecies sans laissez-passer.

Après un verdict affirmatif rendu mercredi à deux heures du matin, Burlion s'entendit condamner à cinq années de détention.

L'assassinat du brigadier de police Dorme, de Lomme

IL EST PUNI DE CINQ ANS DE RECLUSION

L'accusé est le nommé Etienne-Michel Tillié, 40 ans, né à Lille, cordonnier demeurant à Lomme rue Thiers, 95. Voici les faits exposés dans l'acte d'accusation :

Le 1er décembre 1920, vers 9 h. 3/4 du soir, Etienne Tillié, légèrement pris de boisson entra dans un estaminet de Lomme, tenu par le nommé Fossiez, qui refusa de le servir.

Il se rendit alors, non loin de là au débit Bailly. Dans cet établissement il causa du scandale, insulta les consommateurs. M. Bailly voyant passer le brigadier de police, Henri Dorme, pria ce dernier de faire sortir Tillié, ce qui fut fait. Au cours de cette intervention, Tillié traita le brigadier de « boche ».

Après cette scène, Dorme entra au cabaret Fossiez où il raconta qu'il venait de faire sortir Tillié de chez Bailly. A ce moment Tillié entra. Dorme le fit aussitôt sortir et partit.

Un quart d'heure après, le brigadier Dorme revint au débit Fossiez. Tillié y pénétra une seconde fois. Dorme le fit encore sortir et le suivit dans la rue. Mais presque aussitôt après il revenait se tenant le ventre et criant « J'ai le coup ! ».

En effet, à 30 mètres à peine du débit Fossiez, Tillié avait sorti un tranchet de sa poche et en avait porté un coup violent dans le ventre du brigadier. La victime fut transportée à Lille, où elle succombait le 3 décembre dans l'après-midi.

Le tranchet avait pénétré dans l'abdomen à une profondeur de près de huit centimètres, occasionnant une blessure qui détermina une péritonite et une hémorragie intra-intestinale, cause de la mort.

Dès son arrestation, immédiatement après le coup porté au brigadier Dorme, Tillié déclara qu'il avait agi par vengeance et qu'après avoir été mis à la porte du débit Fossiez, il était allé chez lui chercher son tranchet.

Il revint ensuite sur cette déclaration. Il reconnait qu'il a frappé le brigadier, mais il prétend que s'il a porté le coup s'est qu'il avait été brutalisé par Dorme. Cette affirmation est inexacte. Les témoins affirment qu'aucune brutalité n'a été exercée sur lui. L'accusé a été examiné au point de vue mental. Il est pleinement responsable de ses actes. Aucune condamnation ne figure à son casier judiciaire. Cependant, les renseignements fournis sur lui ne sont pas bons. Sa conduite et sa moralité sont très mauvaises.

LE VERDICT

Tillié est condamné à cinq ans de réclusion.

On reparle de l'Affaire Gourlay

L'arrestation à Marquise d'une bande de voleurs d'autos, fait prévoir des révélations :: :: ::

Il y a environ deux mois, une automobile « Vauxhall », estimée 35.000 francs, se trouvant dans le garage de M. John Broadhers, à Calais, était enlevée par des malfaiteurs qui, déjà, s'étaient signalés par des tentatives de cambriolage dans la région. L'auto fut découverte chez un garagiste de Boulogne-sur-Seine, qui l'avait achetée 10.000 francs à des individus, disant être les frères Toussaint et demeurer 87, rue Thiers, à Boulogne-sur-Mer.

La police ne tarda pas à se rendre compte que cette adresse était fausse. Elle poursuivit ses recherches, lesquelles la conduisirent à Marquise, au garage tenu par Achille Daguebert, 28 ans, rue Ferber.

Le nom de Daguebert fut fréquemment prononcé au cours de l'enquête sur l'affaire Gourlay. Cet individu reconnut s'être rendu à Boulogne-sur-Seine pour vendre l'auto, en compagnie de Thomas Paul, 23 ans, garçon de café à Calais, avec une fille de mœurs légères, connue sous le sobriquet de « Pépée », et un autre individu. L'argent du vol fut partagé.

Thomas et Daguebert ont été arrêtés mardi dernier, par M. Ligier, commissaire de la brigade mobile, accompagné de ses collègues. L'arrestation de la jeune « Pépée » est imminente.

Il convient de rappeler que la veille de la disparition de l'industriel anglais Gourlay, Thomas, individu dangereux, considéré comme le chef d'une bande de voleurs d'autos, se trouvait à Marquise en compagnie d'un autre individu. Il porte au nez une cicatrice très visible et on sait qu'il téléphonait fréquemment avec Daguebert, alors que lui-même était chauffeur au service des Anglais. Au moment de la disparition de Gourlay, Thomas pilotait une auto anglaise.

On se demande si la dernière opération de la bande, le vol de l'auto « Vauxhall », ne donnera pas une nouvelle orientation aux recherches sur l'affaire Gourlay.

ARRESTATION DE LA JOLIE PEPEE

Dunkerque, 9 juin. — Aujourd'hui jeudi, avec ses inspecteurs Roussel et Lefebvre, M. Ligier a mis en état d'arrestation, à l'Hôtel Chatau, boulevard Gambetta, à Boulogne, la fille Dorlac, surnommée Pépée, qui fut conduite aussitôt devant M. le juge d'instruction. Son arrivée au Palais de Justice, encadrée d'inspecteurs de police, suscita une vive curiosité. Vêtue avec élégance, cette petite brune, plutôt jolie, n'a point l'allure de ce qu'elle est. Elle figure cependant sur les registres de la police des mœurs.

Une de ses amies déclare qu'elle était la maîtresse de Daguebert et qu'elle passait parfois plusieurs jours chez lui, à Marquise. Elle y arrivait et en repartait dans sa voiture, couchée sur le plancher et dissimulée sous une couverture.

DES CONFIDENCES DE THOMAS

Au café de l'Opéra, où Thomas a été arrêté et où il est très connu, son arrestation a fait l'objet de toutes les conversations. Un de ses amis, ayant reçu ses confidences la veille du jour où il fut appréhendé, a déclaré que Thomas avait depuis quelque temps le pressentiment qu'il était surveillé par la police. « On se figure dit-il, que j'ai trempé dans l'affaire Gourlay, parce que la veille de sa disparition je suis passé chez Daguebert en auto, me rendant à Boulogne-sur-Mer, mais je suis innocent et je n'aurai aucun mal à le prouver. En ce qui concerne Daguebert, je ne dirai rien, car je ne suis pas un mouchard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il m'a emmené à Paris pour faire un coup, mais je n'ai pas voulu marcher. Il avait été convenu que je me présenterai dans un garage, que je ferai choix d'une voiture neuve et que, pour l'essai, hors de Paris, Daguebert, en pleine campagne, interviendrait pour « descendre » le chauffeur et s'emparer de la voiture.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces propos tenus par Thomas ? La chose demande à être vérifiée, car si elle est vraie, on comprend comment Gourlay a disparu.

POUR TROUVER LE MEURTRIER DE GOURLAY

Le frère de Gourlay, ayant appris l'arrestation de Dagueberg, est arrivé à Boulogne et il annonce qu'il offre une prime de 10.000 francs à celui qui permettra par ses déclarations, de faire arrêter le meurtrier de son frère.

On pense que l'arrestation de la fille Dorlac ne sera pas maintenue. Elle n'aurait été, croit-on, dans toute cette affaire, que simple témoin. Elle n'aurait fait que suivre Dagueberg à Paris sans connaître l'origine délictueuse de la voiture. Elle se trouvait bien chez Dagueberg, la nuit, lorsque Thomas et son complice amenèrent la voiture, mais elle crut qu'il s'agissait de clients de son ami, ayant eu une panne d'auto en route. En effet, ceux-ci ayant garé la voiture, Dagueberg les reconduisit jusqu'à Boulogne, en expliquant que ces clients avaient eu un accident, ce qui paraissait vraisemblable.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

UN ENFANT SE BLESSE EN JOUANT

Le petit Florent Declercq, 7 ans, rue de la Barbe-d'Or, 39, en jouant chez lui, est tombé et s'est fracturé le radius gauche.

M. le docteur Mausse l'a fait admettre à l'hôpital.

LES FUNERAILLES DE NEUF SOLDATS

Hier, à 2 heures 30, ont eu lieu les funérailles de neuf soldats tués à la guerre.

De nombreuses délégations de sociétés de la ville y assistaient.

Au cimetière, un discours a été prononcé par M. Réquillart, président du groupe roubaisien des Anciens gradés français.

VOL AU MARCHE

Mme Loridant, demeurant rue d'Orchies, 18, à Marcq-en-Barœul a porté plainte contre inconnu pour vol à son préjudice d'un portefeuille contenant une somme de 700 fr. et divers papiers.

Ce vol a été commis hier sur le marché du boulevard Gambetta, vers 10 heures du matin.

COMITE LOCAL DE RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles : vente libre de confitures, 1,40 et 2,50 le pot. — Chocolat, 1,40 les 250 gr. — Cassoulet bœuf, 1,60 la boîte. — Fromage Hollande, 9 fr. le kilo. — Margarine, 6,50 le kilo. — Brosses diverses de tous prix.

Vente libre de vin rouge et blanc, 1,30 et 2 fr. le litre. — Pommes de terre de Merville, 0,50 le kilo ; 2 kilos par personne. — Vente libre de chaussures, salle des fêtes, rue de l'Hospice.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Francine Derache, rue Decrème 127. — Geneviève Deltète, rue Jemmapes, 11. — Gilberte Inglobert, rue Balance, 116. — Louis Deledique, rue France, 72. — Emilienne Corneille, rue Tournai, 16. — Jean Jeanssens, rue Tournai, 20. — Maurice Brutin, rue Leverrier, 28. — Odette Winants, Place Carnot, 8.— Pierre D'halluin, rue Tilleul, 4.

Décès. — Denise Cocu, 7 mois, rue Grand-Chemin, 135. — François Louchard, 44 ans, rue Saint-Eleuthère, 29.

TOURCOING

RECENSEMENT DES CHEVAUX

Les opérations de classement des chevaux pour Tourcoing qui a commencé mardi, se termineront aujourd'hui. 970 chevaux auront été passés en revue.

ACCIDENT A L'USINE

Hier, à l'usine Duvillier-Motte, rue des Orphelins, la doubleuse Fernande Lebrun, 19 ans, demeurant rue d'Ennetières, 63, à Mouscron, s'est blessée au pied droit en heurtant une bascule. Un mois de repos lui est prescrit.

HARMONIE MUNICIPALE

Ce soir, à 20 heures, à l'Ecole de musique, répétition générale.

EX-PRISONNIERS CIVILS BELGES

Réunion au local habituel, café Bonte, dimanche prochain, à 14 heures précises, pour assister en groupe à la remise du drapeau aux anciens combattants belges de Tourcoing et ses cantons.

A LA CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 1er au 8 juin 1921 : 994 versements, 580.791 fr. ; 322 remboursements, 392.327 fr. 62.

RECENSEMENT DES CHEVAUX

C'est aujourd'hui vendredi 10 courant, à 9 heures du matin, que la commission de classement termine ses opérations.

Pour éviter un procès-verbal, tout retardataire est prié de se présenter ce matin, de 9 heures 30 à 9 heures.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Renée Juvené, rue des Champs, 32. — Francine Planque, rue Sainte-Barbe, 42. — Pierre Debray, rue Pierre Lefebvre, 41.

Décès. — Madeleine Dewalchter, 29 ans, doubleuse, rue de Valmy, 27. — André Déreousseaux, 3 jours, rue Hoche, 37. — Emile Vanmeulebroucke, 67 ans, veuf Vandercruyssen, rue d'Havre, 3.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

LES RESTES DE SOLDATS WATTRELOSIENS. — Les corps des caporaux Hervan et Florin et du soldat Voscart, sont arrivés en gare de Wattrelos hier jeudi, à 10 heures 30.

En attendant les funérailles fixées à samedi, à 9 heures 30, les trois cercueils ont été déposés dans une salle annexe de la gare, transformée en chambre funéraire.

CONTRAVENTIONS. — La police a dressé procès-verbal à Yvonne Thomas, 18 ans, et Alphonse Delebois, 19 ans, demeurant tous deux à Roubaix, pour avoir circulé en vélo sur un trottoir du boulevard des Couteaux.

CONTRIBUTIONS. — Les rôles de la taxe de mainmorte pour l'année 1920 sont mis en recouvrement.

Un délai de trois mois est accordé pour le dépôt des réclamations.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 60

FOX-FILM

:: Voleurs :: de Femmes

GRAND CINE-ROMAN EN DOUZE EPISODES

ADAPTE PAR

PAUL D'IVOI & LOUIS D'HEE

HUITIEME EPISODE

Volée dans les nuages

La captive avait pris cinquante mètres d'avance lorsque les bandits, revenus de leur surprise, chargèrent derrière elle pour la reprendre.

L'échelle en corde dont Morgan avait déjà fait usage se déroula à nouveau.

La sœur d'Eleanor comprit la chance de salut qui lui était offerte. Elle fit faire un écart brusque à son cheval pour le lancer sur sa droite à la rencontre du cordage qui frôlait le sol. La tête de l'animal s'y trouva prise. L'amazone crut qu'elle allait être broyée sous son coursier retourné, mais une de ses mains rencontra un échelon ; elle le saisit désespérément et fut arrachée de sa selle, emportée vers le ciel, tandis que l'aéronef reprenait de la hauteur.

James, au haut de l'échelle, constata bientôt que Ruth en gravissait crânement les degrés et qu'elle était sauvée !

Sur terre, le chef des « Voleurs de Femmes » fulminait et se lamentait. Il serra ses poings et les tendit, menaçants, vers le long fuseau argenté qui emmenait vers l'azur sa treizième captive.

Son fidèle lieutenant Roudeki s'approcha de lui.

— Maître, lui dit-il, cette immense saucisse doit être détruite. Regagnons en toute hâte le château et prévenons Ashik et Rahimi ; ils en auront vite raison !

Le Mahdi, comme prostré, ne comprenait pas.

Le Kurde s'expliqua :

— Nous possédons un hydravion bien armé, et deux excellents pilotes.

Ce fut comme un éclair.

Hassen ben Sabbath approuvait. L'idée de Roudeki lui paraissait merveilleuse.

— Hourra !... Au galop, mes fidèles !

Les pirates abandonnèrent les chevaux à la côte pour monter dans deux barques et regagner leur repaire, en toute hâte.

Cependant, à bord du dirigeable, le lieutenant Morgan congratulait Miss Storrow qui avait fini par accéder dans la nacelle.

Le commandant rayonnait de joie.

— C'est un triomphe, mes amis. J'ai pu ravir aujourd'hui à l'épouvantable association deux de ses victimes. Nous allons mettre le cap sur Saint-Jean, d'où nous préviendrons les autorités. Demain, nous réussirons mieux encore. En route !

Ruth Storrow, réconfortée, supplia qu'on n'en fît rien avant d'avoir retrouvé son fiancé.

James se joignit à elle pour que le dirigeable mît tout en œuvre afin de procéder à des recherches immédiates.

Le croiseur aérien fit demi-tour et revint, à faible hauteur, explorer les parages où Bob Norton s'était précipité dans le vide.

Malgré toute sa tension d'esprit, la jeune fille ne put indiquer exactement l'endroit où avait disparu son fiancé.

Le temps passait en évolutions inutiles.

D'ailleurs, le téméraire n'était plus au fond de son ravin.

Peu de temps après avoir risqué son saut prodigieux, il était revenu à lui et s'était dépêtré des pierres, des racines et de la terre qui l'avaient recouvert à demi. Son hémorragie nasale s'était tarie. Il but de l'eau fraîche à une source qu'il découvrit non loin et, titubant d'abord, il s'éloigna au hasard, mais avec la ferme volonté d'agir et de secourir sa fiancée !

Malgré tout son courage, il était sur le point de se laisser choir, à bout de fatigue, lorsqu'il vit devant lui trois chevaux sellés s'ébattant près d'une nappe d'eau.

Les montures de la police canadienne que les pirates avaient abandonnées revenaient en liberté, cherchant leurs maîtres. Norton les appela doucement, s'approchant d'elles, lentement, pour ne pas les effrayer. Il aboutit relativement vite à saisir un cheval par la bride et à se hisser sur son dos.

Il lança sa monture au trot et tous les autres chevaux vinrent se grouper derrière lui et le suivirent en hennissant.

Bob n'avait plus que la force de se tenir en selle et de se laisser guider, à l'aventure...

III. — LA BATAILLE AERIENNE

Cependant, le Mahdi était rentré à son château-fort. Il était arrivé juste à temps pour sauver ses douze captives d'un grand danger.

Malgré l'opposition de Zara qui avait été enfermée dans « le bureau », les hommes restés dans l'île avaient voulu venger la mort de leurs camarades.

Le nègre Nimbo et quelques hommes avaient lutté de toutes leurs forces pour protéger les otages de leur maître. Ils avaient fini par être battus. La porte de la cellule avait été enfoncée et les douze malheureuses jeunes filles avaient été saisies par leurs bourreaux.

Le Mahdi surgit à ce moment et sa voix tonnante domina le tumulte et les cris d'épouvante.

Arrêtant la scène sur le point de tourner au tragique, il avait invectivé ses hommes.

— Halte ! cria-t-il. Je suis le seul maître, ici, et ceux qui me désobéiront seront lapidés. La vie de mes captives est sacrée !

La danseuse Zara, rapidement délivrée, vint seconder les efforts de son complice.

Les hommes, craintifs, obéirent piteusement. Les douze jeunes mariées furent reconduites dans leur prison et la porte fut réparée.

Ben Sabbath, une cravache à la main, morigénait les rebelles, frappant à tour de bras. Sa colère était grande. Au paroxysme de son exaltation, il se fit apporter deux énormes brownings et en menaça ses comparses groupés craintivement en face de lui.

Ses yeux lançaient des éclairs...

— Que je n'aie plus jamais à vous le dire, gronda-t-il. Je ne veux pas qu'on attente à la vie de « mes » jeunes filles. Si pareille désobéissance se renouvelle, j'en tuerai trois, au hasard, parmi vous !

Les pirates, craintifs et silencieux, écoutaient la semonce, la tête baissée.

— Vite, reprit le Mahdi, allez ordonner à nos hommes d'apprêter l'hydravion pour le combat ; envoyez-moi Ashik et Rahimi !

Dans le but d'activer les préparatifs, le mahométan se précipita lui-même hors du château, vers la petite baie près de laquelle se trouvait l'appareil n° 12 pris au capitain Hale.

Les deux pilotes turcs étaient à leur poste.

Au loin, le Mahdi aperçut le croiseur aérien évoluant à la recherche de Bob Norton ; il le désigna du doigt.

— Attaquez ce dirigeable et anéantissez-le avec les audacieux qui ont osé nous défier !

L'hydravion, pétaradant, s'éleva bientôt dans les airs, fonçant sur l'ennemi qu'on lui avait indiqué.

Dans le but de parer à toute éventualité, le chef des pirates donna d'autres ordres.

— Si le combat tourne à notre désavantage, il faut que nous puissions nous éloigner d'ici en toute hâte. Qu'on appareille le sous-marin et que tout soit prêt pour un embarquement rapide ! Le moment est grave !

» Roudeki et Zara, veillez à exécuter ma volonté. A mon signal, je veux qu'en un quart d'heure les captives et nous tous ayons pris place dans notre submersible. Il ne nous restera bientôt, peut-être, que le recours de nous échapper en naviguant en plongée ! »

Les bandits, dirigés par le Kurde, prirent toutes les dispositions utiles. Quelques caisses de provisions et de nombreux bidons d'essence furent portés jusqu'au sous-marin, dont les moteurs tournèrent bientôt.

Zara établit éventuellement le plan le plus pratique pour embarquer toutes les captives dans le plus court laps de temps.

Le repaire était en pleine effervescence. Des allées et venues bruyantes s'entrecroisaient, des ordres étaient criés. C'était un véritable branle-bas.

Les captives, pressentant un nouveau malheur, se tenaient tapies dans un coin, n'osant bouger. Qu'allaient-elles encore endurer ?

De toutes, Eleanor était la plus anxieuse. La fiancée du lieutenant Morgan ignorait qu'à pareille heure, le yacht de son père venait de quitter Newport cinglant vers le Nord ; mais elle avait le pressentiment qu'une chose grave se jouait.

Edmund Storrow, en effet, avait été vite en besogne. Toutes les rançons exigées étaient réunies dans une malle qu'il emportait à bord.

Evidemment, Stephen Winthrop était près de lui. Le félon jouait admirablement son rôle, et jamais le milliardaire n'en avait été plus entiché. Il l'appelait ouvertement « son fils ».

William Worth, le père de Corinne, accompagnait son ami. Le malheureux ne cessait de poser des questions :

— Monsieur Winthrop, si nous avons un peu de chance et du temps favorable, quand pensez-vous que nous puissions arriver au repaire des criminels ?

Stephen jouait l'important, avec des airs mystérieux pleins de sous-entendus.

— Si le yacht n'a pas d'accident, émettait-il, demain, dans la matinée, nous pourrons être en vue du fameux château-fort...

— Et vous nous garantissez que contre remise des rançons, on nous rendra nos chères filles ?

Winthrop, avec quelques réticences, l'affirmait.

(A suivre.)